

Groupe de recherche Suisse - Afrique du Sud

Le groupe de recherche, coordonné par le SOLIFONDS, mène depuis 5 ans des recherches sur divers aspects de la collaboration politique et économique que la Suisse a entretenue avec le régime de l'apartheid. Il s'engage pour un examen scientifique systématique des relations entre la Suisse et l'Afrique du Sud. Diverses études ont été publiées (en allemand) dans la série « Apartheid connections », d'autres suivront. Des informations supplémentaires ainsi que des commentaires sur les études du PNR 42+ sont accessibles sur le site internet <http://www.apartheid-reparations.ch>. On y trouve aussi l'étude récemment publiée de Mascha Madörin, « Isolate Apartheid - Free South Africa. Die internationale Debatte zu Sanktionen » (en allemand).

Pour toute question concernant ce communiqué de presse :

Mascha Madörin, tél. 061 411 74 60 (mercredi et jeudi)
Urs Sekinger, SOLIFONDS, tél. 044 272 60 37 (mercredi)

Embargo : jeudi 27 octobre 2005, 11h15

COMMUNIQUE DE PRESSE

Regard critique sur la clôture du Programme national de recherche PNR 42 (+ et sur le rapport final du professeur Georg Kreis.

Le Conseil fédéral n'a pas tenu parole : c'est ce que nous constatons suite à la clôture du PNR 42+ et à la publication, aujourd'hui, du rapport final du professeur Georg Kreis. La recherche a été massivement restreinte par le Conseil fédéral, qui a aussi fait censurer les résultats. Cette censure avait pour objectif d'éviter la publication des faits mettant en cause les banques et entreprises, la Banque nationale, le seco, le Département fédéral des finances et le Conseil fédéral. Certaines données brûlantes n'ont pu être établies que parce qu'il a été possible de consulter les documents y relatifs dans les archives sud-africaines.

La censure a pris différentes formes :

- Comme le montre le rapport final, le Conseil fédéral n'a pas respecté les demandes légitimes du Fonds national suisse de la recherche scientifique concernant l'autonomie de la recherche, l'accès aux archives, le montant du crédit accordé (2 millions de francs au lieu des 4 millions demandés par le Fonds national)
- Les entreprises privées n'ont pas ouvert leurs archives aux chercheurs. Le parlement et le Conseil fédéral ont malheureusement refusé de prendre les décisions qui auraient rendu obligatoire l'accès à ces archives
- Le rapport final démontre que la décision de fermer les Archives fédérales en avril 2003 a été prise suite à la pression exercée par les banques et les milieux économiques (Kreis p.40). L'excuse selon laquelle les plaintes déposées aux Etats-Unis auraient été déterminantes à cet égard n'est qu'une manœuvre de diversion : selon Kreis, cette pression des milieux économiques s'est faite sentir dès l'an 2000, lorsque le Programme de recherche débutait. A cela s'ajoute le fait que la décision judiciaire sur l'admission de ces plaintes aux Etats-Unis sera prise indépendamment des résultats de la recherche. Si ces

plaintes sont jugées recevables, la décision de fermeture des archives sera un désavantage pour les accusés suisses.

- La question de savoir si les grandes banques et entreprises ont encouragé des dictatures est apparemment considérée par nos autorités comme une « affaire privée » (Kreis p.491) et protégée comme telle. La façon dont le Conseil fédéral a cédé à la pression de l'Association suisse des banquiers et d'économiesuisse devrait effrayer tout démocrate convaincu.
 - La participation de chercheurs sud-africains a été exclue d'emblée.
 - La critique concerne une partie des chercheurs qui n'ont pas pris la peine de consulter certaines des archives-clés qui étaient pourtant accessibles (p.ex. celles de plusieurs organisations du mouvement anti-apartheid ou de témoins de l'époque) .
 - Chacun des rapports du PNR42+ a dû être remis aux départements concernés. Ils ont été censurés.
 - Même le rapport final, désormais disponible, a été soumis à un examen de longue haleine avant d'être rendu public.
 - Ce rapport montre que les différents départements n'ont pas tous exercé le même degré de censure. Le rapport contient du matériel très intéressant et détaillé sur la politique du Département des affaires étrangères. Le rapport final affirme que l'influence du SECO (anciennement Office fédéral des affaires économiques extérieures OFAEE - BAWI) et du Département fédéral des finances a été déterminante pour la politique sud-africaine de la Suisse. En raison des faits présentés dans le rapport final, cette influence n'y est cependant visible que de façon fragmentaire et indirecte.
 - Nos recherches complémentaires laissent craindre que la censure se poursuive : il semble que les entreprises citées nommément dans l'étude de Peter Hug se verront accorder la possibilité de prendre position avant la publication de l'étude.
 - Les conclusions du rapport du professeur Kreis en lien avec la question des sanctions ne sont pas étayées, mais contiennent exactement les déclarations politiquement souhaitées et convenant aux grandes banques. L'étude Stähelin-Witt, à laquelle se rapportent les conclusions du rapport final, conclut que les sanctions financières contre le gouvernement de l'apartheid n'auraient eu que peu d'effets. Cela va à contresens des déclarations faites le 1er mars 2004 par le « Gouverneur » actuel de la banque de réserve sud-africaine, Tito Mboweni (Homepage de la SARB) : « *As a result of the Government's apartheid policies, the country had no access to the international capital markets at the time (après 1985, note du Groupe de recherche), including no access to borrowing from the IMF or other official agencies.* »
- Malgré nos demandes répétées, nous n'avons pas encore obtenu cette étude, ce qui nous a empêchés d'analyser et de commenter les arguments des chercheurs. Le résumé disponible sur le site internet du PNR n'offre pas de justification convaincante pour appuyer les affirmations de l'étude, le rapport final ne le fait pas non plus.
- Nous sommes irrités de constater que, contrairement à des promesses antérieures, aucune session publique du PNR ne semble prévue pour la présentation des résultats de la recherche.
 - La traduction anglaise du rapport final ne paraîtra pas avant mi-2006 : cela équivaut à un nouvel obstacle à la prise en compte de la dimension internationale, qui avait pourtant été prévue. Cette traduction aurait dû paraître en même temps que la version allemande - sans parler du fait que la version française n'est pas encore disponible non plus.

Le Conseil fédéral et les offices fédéraux compétents poursuivent exactement la politique qu'ils ont menée durant toute l'époque de l'apartheid. On avance de pseudo-arguments, des faits sont dissimulés ou cachés au public : « Il aurait en soi toujours été possible (...) de créer

les conditions permettant d'adopter une position qui aurait davantage correspondu à la question des droits humains et à l'exigence de solidarité internationale. (...) Pour les années à venir, il s'agit cependant de décrire comme un défaut conceptuel le fait que la dimension des droits humains n'ait pas été prise en considération dans la politique suisse envers l'Afrique du Sud. On remarque que beaucoup de ce qui a été discuté dans le cadre de cette politique a été soustrait à la critique sous prétexte qu'il s'agirait d'une affaire privée. » (Kreis p.491)

La question sensible des relations avec l'apartheid montre à quel point notre gouvernement tient peu compte des principes démocratiques fondamentaux - dont font aussi partie la liberté de recherche et le devoir de rendre des comptes publiquement.

Résultats partiels intéressants

Nous constatons cependant que quelques recherches ont abouti à des résultats importants. Le rapport final contient une quantité réjouissante de matériel, surtout sur le plafonnement de l'exportation de capitaux, sur les exportations de matériel de guerre, sur les marges de manœuvre juridiques ainsi que les prises de position politiques de l'Etat et de l'économie. Ces résultats démontrent que la coopération de la politique et de l'économie suisses avec le régime de l'apartheid était encore plus étroite et systématique que ce que le mouvement anti-apartheid et d'autres voix critiques leur reprochent depuis toujours.

Des aspects essentiels de cette coopération n'ont cependant toujours pas été examinés.

- Il manque ainsi des recherches sur l'étendue et les significations des relations économiques que la Suisse a entretenues avec l'Afrique du Sud durant toute la durée de l'apartheid. Le rapport de Guex/Etemad sur les relations financières et commerciales de la Suisse avec l'Afrique du Sud dans les années 1950 et 1960 contient des résultats passionnants, mais les recherches sur les années 1970 et 1980, durant lesquelles l'engagement de la Suisse était particulièrement prononcé, n'ont pas été possibles à cause de la fermeture des archives.

- Outre les résultats limités, conditionnés par le cadre restreint et par les mesures de censure, le PNR 42+ a clairement raté sa mission qui aurait été de replacer les faits dans un contexte international. Ainsi, les résultats reflètent une optique du « cas particulier », au lieu de représenter la politique suisse en comparaison avec celle d'autres Etats.

On attend avec curiosité le travail sur la collaboration militaire (Hug) : « Dans la mesure où la base sociale de la résistance s'élargissait en Afrique du Sud au début des années 1980 et où la répression du gouvernement sud-africain se durcissait et se militarisait, la Suisse se rapprochait encore davantage de l'Afrique du Sud sur le plan international. » (Kreis p.495)

Malheureusement, cette étude, ainsi que celle sur les sanctions (Stähelin-Witt) et celle sur l'image de l'Afrique du Sud au sein de l'administration fédérale (Kellerhals), n'ont – contrairement aux autres –, toujours pas été mises à disposition du groupe de recherche, et ce, malgré plusieurs demandes de notre part. Nous considérons cela également comme un acte de censure contre des recherches qui ont été financées par des fonds publics.

Sur la base de ces résultats, le groupe de recherche Suisse - Afrique du Sud demande actuellement :

- la mise en œuvre du Programme national de recherche tel qu'il a été initialement ordonné par le Conseil fédéral et précisé par le Fonds national suisse (Kreis p.21). Il faut en particulier examiner les relations économiques de la Suisse avec l'Afrique du Sud ;
- une indication précise de la part des responsables du PNR quant à l'étendue de la censure, surtout en ce qui concerne le rapport final ;
- une prise de position du Conseil fédéral et du parlement sur la censure et sur les résultats des études du PNR 42+ ;
- la publication de documents d'importance capitale, cités et mentionnés à plusieurs reprises dans les études du PNR 42+ (cf. la liste provisoire à la fin du communiqué de presse) ;
- une loi garantissant la liberté de la recherche et le libre accès aux informations, à l'instar de ce qui existe dans d'autres pays.

Les documents et les rapports suivants doivent être rendus publics, car ils sont mentionnés et cités dans plusieurs études du PNR42+ et qualifiés d'importance capitale pour la compréhension de la politique sud-africaine de la Suisse:

- la lettre du 14 mai 1986 du secrétaire d'Etat Edouard Brunner à l'ambassadrice Francesca Pometta, à l'époque observatrice permanente de la Suisse auprès de l'ONU ;
- le document de discussion interne DFAE/DFF du 18 septembre 1986 "Sanctions économiques/Mesures à l'encontre de l'Afrique du Sud ; la position suisse" ;
- l'étude effectuée en 1997 pour le DFAE par Lukas Zollinger, "Les relations économiques entre la Suisse et l'Afrique du Sud de 1961 à 1994. Le concept de la neutralité intégrale en difficulté".

Les documents suivants, tous en relation avec la fermeture des archives fédérales en avril 2003 et mentionnés dans le rapport final de Georg Kreis, doivent également être accessibles au public qui a le droit de savoir quels étaient les arguments des parties concernées :

- la lettre du 17 janvier 2003 de l'Association suisse des banquiers au DFAE et aux Archives fédérales ;
- la lettre du 30 avril 2003 du Prof. Georg Kreis à l'ambassadeur Alexander Karrer, DFF ;
- la lettre du 20 mai 2003 du Conseiller fédéral Kaspar Villiger au Prof. Georg Kreis ;
- la lettre du 24 février 2003 du seco aux responsables du projet du PNR 42+ ;
- la note de dossier des Archives fédérales du 31 janvier 2005, contenant un registre détaillé, par projet et par département, des demandes de consultation approuvées et refusées ;
- la lettre de protestation du 29 avril 2003 de la part de 13 chercheurs du PNR 42+ au Prof. Georg Kreis.

Il va de soi que toutes les études réalisées dans le cadre du PNR 42+ doivent être rendues publiques.

En guise de conclusion, rappelons les paroles du Conseil fédéral qui, en réponse à la conseillère nationale Pia Hollenstein, s'était exprimé comme suit en 2002 : *"(Le Conseil fédéral) pense qu'il est essentiel de prendre en compte le plus grand nombre possible de sources pour obtenir des éclaircissements complets et véridiques sur ces relations (entre la Suisse et l'Afrique du Sud)." (Kreis p.40).*

Zurich, le 26 octobre 2005